



screeb
notaires



Remises pratiquées par Screeb

Publication des taux de remise appliqués en application de l'article L.444-2 alinéa 5 du Code de commerce

18 mars 2025

Droit patrimonial de la famille



Les opérations concernées

Type de contrat	Catégorie Code de commerce
Licitations et partages	A.444-87, A.444-122 et A444-123
Abandon de bien ad favorem	A.444-118
Cession de cession de fonds de commerce ou branche d'activité, si la vente porte également sur des biens immobiliers	A.444-101
Attestation notarié	A.444-59
Consentement à exécution de testament ou donation	A.444-61
Cantonement par le légataire ou le conjoint survivant	A.444-62
Déclaration de succession	A.444-63
Délivrance de legs	A.444-64
Transport de droits successifs	A.444-65
Notoriété	A.444-66
Donations entre vifs et donations-partages	A.444-67 et A.444-68
Actes de protection des membres de la famille, notamment constitutions de pension alimentaire ou rentes	A.444-70 à A.444-80
Contrat de mariage ou changement de régime matrimonial avec apport ou dot supérieur à 30.800€	A.444-82
Projet de liquidation du régime matrimonial	A.444-83

Le taux de remise pratiqué par Screeb

1. Pour l'ensemble des opérations à l'exclusion de celles visées ci-dessous

Tranche d'assiette	Taux de remise
En dessous de 10.000.000 €	0%
Au-delà de 10.000.000€	10%

2. Pour les opérations de mutation à titre gratuit bénéficiant des exonérations prévues aux articles 787 B et C du CGI

Tranche d'assiette	Taux de remise
De 100.000 € à 10.000.000 €	20%
Au-delà de 10.000.000€	40%

Financement



Les opérations concernées

Type de contrat	Catégorie Code de commerce
Prorogation de délai	A.444-168

Les catégories d'acte s'entendent uniquement au sens des catégories définies aux articles du Code de commerce, les titres et intitulés n'étant donnés qu'à titre indicatif.

Le taux de remise pratiqué par Screeb

Tranche d'assiette	Taux de remise
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage autre que résidentiel	
En dessous de 10.000.000 €	0%
De 10.000.000€ à 20.000.000€	10%
De 20.000.000 € à 30.000.000 €	20%
De 30.000.000 € à 40.000.000€	30%
Au-delà de 40.000.000€	40%
Si l'opération concerne des biens affectés à un usage résidentiel (hors résidentiel social)	
En dessous de 10.000.000 €	0%
Au-delà de 25.000.000€	10%

A propos de Screeb



Screeb accompagne ses clients institutionnels, promoteurs, foncières et entreprises dans toutes leurs opérations d'investissement, d'arbitrage et financement immobiliers.

Fort d'une pratique reconnue sur le marché, Screeb met à profit toute son expérience du notariat dans une offre en phase avec les évolutions des attentes de ses clients.

L'office renouvelle les pratiques en développant une expertise en *legal project management*, enrichissant les compétences traditionnelles du notaire par un accompagnement stratégique à chaque étape d'un projet.

Les 50 notaires et collaborateurs de Screeb sont formés à une méthodologie agile et Screeb a la capacité de mobiliser une équipe dans les plus brefs délais afin de répondre efficacement aux problématiques immobilières les plus complexes.

Screeb Notaires a également développé des expertises spécialisées adaptées aux innovations immobilières : co-working, co-living, actifs alternatifs, proptech, immeubles connectés et green.

Collaboratif, Screeb met en place des solutions technologiques adaptées (plateformes digitales, interfaces métiers innovant) dans l'optique de proposer un accompagnement sur mesure aux enjeux de ses clients.

www.screeb.fr

64 avenue Kléber 75116 Paris

+ 33 (0)1.53.92.27.27